

Poursuivre sa langue de première scolarisation à l'école française

« On veillera à dispenser aux élèves concernés, **dès leur arrivée, un enseignement en langue vivante** étrangère pour leur permettre de poursuivre une scolarité conforme à leurs aptitudes et à leurs acquis.

On encouragera pour ces élèves la poursuite de l'étude de leur première langue de scolarisation comme langue vivante I ou II en classe ordinaire, **ou dans le cadre des enseignements des langues et cultures d'origine.**

Dans le second degré, **tout élève peut bénéficier d'une inscription au centre national d'enseignement à distance (CNED) prise en charge par l'établissement**, si cette langue n'est pas enseignée dans l'établissement ou dans un établissement voisin. »

Circulaire du 25 avril 2002, Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages

Poursuivre sa langue de première scolarisation à l'école française

SOMMAIRE

1/ Introduction

2/ Les Enseignements de Langue et Culture d'Origine (ELCO) à l'école

3/ Les cours par correspondance avec le CNED

4/ Quelles langues rares pour le baccalauréat ?

5/ Bibliographie pour valoriser la langue première à l'école primaire

1/ INTRODUCTION

La langue de première scolarisation

Les élèves nouvellement arrivés sont généralement allophones, ce qui signifie qu'ils parlent une langue autre ... Alors qu'on les pénalise parfois (sur les bulletins) parce qu'ils ne maîtrisent pas bien le français, ni la première langue vivante, on ne prend pas en compte que ces jeunes ont souvent la maîtrise orale et écrite d'une langue autre que le français. Cette langue n'est pas forcément leur langue première mais du moins celle de leur première scolarisation : ainsi, un enfant qui parle le berbère a développé des compétences orales et écrites en arabe, un autre ayant le lingala en première langue a été scolarisé en portugais ...

Pourquoi poursuivre la langue de la première scolarisation ?

Avoir une langue vivante

Des élèves avaient le français comme langue vivante dans leur pays d'origine. Arrivés en France, ils se retrouvent sans langue vivante. Leur langue première peut faire office de la langue vivante.

Bouquiner et développer des compétences de lecteur

Certains élèves arrivent en France, connaissent peu ou pas le français. Il leur faudra plusieurs mois avant d'être capable de lire des histoires voire des livres. Or, il est alors essentiel que ces jeunes continuent à avoir une pratique de la lecture, d'autant plus s'ils sont jeunes.

Coordonner son bilinguisme

Pour construire ses compétences en langue française, les élèves s'appuient sur leur langue première, afin d'effectuer des transferts. La reconnaissance de la langue première favorise la construction d'un bilinguisme coordonné (et non pas soustractif, où le français viendrait supplanter la langue d'origine).

Développer ses compétences

Pour certains, la langue de scolarisation première sera utile dans la vie personnelle, mais aussi scolaire et ultérieurement professionnelle (tourisme, commerce...).

Dans quelle école poursuivre sa langue ?

Les langues des élèves nouvellement arrivés peuvent être enseignées dans l'établissement scolaire ou dans un établissement proche ayant éventuellement une section spécifique en langue étrangère.

Les sections européennes ou de langues orientales

Ces sections sont implantées en collège (à partir de la 4^{ème}) et en lycée général, technologique et professionnel. A la rentrée 2007, plus de 2 397 établissements¹ proposaient ce type de sections. Elles impliquent un enseignement renforcé de la langue vivante au collège et la dispense de cours en discipline non linguistique, à partir du lycée.

Les langues proposées au collège sont au nombre de 11 :

allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, portugais, russe, vietnamien

Les sections internationales

Ces sections bilingues sont implantées en école primaire, en collège et en lycée d'enseignement général. Elles accueillent des élèves étrangers et des élèves français.

Les langues proposées au collège sont au nombre de 13 :

allemand, américain, anglais, arabe, danois, espagnol, italien, japonais, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, suédois.

Les autres possibilités offertes par l'Education Nationale

La plupart des élèves ne sont pas inscrits dans ces sections, mais d'autres possibilités existent pour poursuivre sa langue vivante : les ELCO (qui concernent aussi les élèves du primaire) et les enseignements à distance avec le CNED.

¹ <http://eduscol.education.fr/D0067/college-dispositifspecifiques.htm#languesetrangeres>

2/ LES ENSEIGNEMENTS DES LANGUES ET CULTURES D'ORIGINE

Les ELCO

Les ELCO, Enseignement des Langues et Cultures d'Origine, ont été mis en place afin de permettre aux élèves de poursuivre l'étude, notamment écrite, de leur langue avec la perspective de retour dans le pays d'origine. C'était alors dans les années 70. Aujourd'hui, sur demande de l'établissement et en fonction de la disponibilité des enseignants, des ELCO peuvent être proposés dans des établissements, qu'il y ait ou non des élèves nouvellement arrivés. Pour les primo-arrivants, c'est l'occasion de poursuivre l'apprentissage de sa langue de première scolarisation, à l'école.

Quelles langues ?

Depuis 1973, plusieurs pays ont signé un accord bilatéral avec la France : le Portugal, l'Italie, la Tunisie, l'Espagne, le Maroc, la Yougoslavie, la Turquie et l'Algérie.

Remarque :

Sur un principe différent des ELCO, la Guyane disposerait d'un dispositif propre intitulé ILM (Intervenant en Langue Maternelle) qui permet aux élèves de suivre de cours de langue première.

Quelle reconnaissance scolaire ?

Les enseignants, détachés du pays d'origine, dispensent au moins 3 heures, en plus de l'emploi du temps aux élèves volontaires, du premier ou du second degré. Remarquons que les notes ne comptent pas dans les bulletins en tant que telles.

Quelles conditions pour avoir des ELCO ?

Un groupe d'une quinzaine d'élèves est nécessaire pour ouvrir le cours. Il faut aussi que les ELCO recherchés soient présents dans l'académie.

Où se renseigner ?

Auprès du rectorat de votre académie.

Les circulaires (que l'on peut retrouver ici :

http://francaislangueseconde.awardspace.com/?page_id=206)

- Circulaire n° 73-10008 du 2 février 1973 : *Enseignement du portugais à l'intention des élèves portugais scolarisés dans l'enseignement élémentaire*
- Circulaire n° 75-148 du 9 avril 1975 : *Enseignements de langues nationales à l'intention d'élèves immigrés, dans le cadre du tiers temps des écoles élémentaires*
- Circulaire n° 76-128 du 30 mars 1976 : *Utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe, pour l'ouverture de cours de leur langue maternelle à des élèves étrangers des écoles élémentaires*
- Arrêté du 29 juin 1977 : *Situation des maîtres étrangers chargés de dispenser un enseignement en leur langue nationale aux enfants immigrés scolarisés dans les écoles élémentaires françaises*
- Circulaire n° 77-345 du 28 septembre 1977 *concernant les ELCO*
- Circulaire n° 77-447 du 22 novembre 1977 : *Enseignement de leur langue nationale aux élèves yougoslaves scolarisés dans l'enseignement élémentaire (serbo-croate, slovène, macédonien...)*
- Circulaire n° 78-323 du 22 septembre 1978 : *Enseignement de leur langue nationale aux élèves turcs scolarisés dans l'enseignement élémentaire*
- Circulaire n° 79-158 du 16 mai 1979 : *Création d'une commission pour les ELCO*
- Note de service n° 82-164 du 8 avril 1982 : *Enseignement de la langue et de la civilisation arabes aux enfants algériens fréquentant les écoles élémentaires françaises*
- Note de service DGESCO A1-1 n°2008-0388 : *ELCO, rentrée scolaire 2008-2009*



3/ LES COURS PAR CORRESPONDANCE AVEC LE CNED

Le CNED

Établissement du ministère de l'éducation nationale, le Cned ou Centre National d'Enseignement à Distance « conçoit ses cours dans le strict respect des programmes officiels ». Il propose des cours par correspondance : l'élève reçoit les cours ou les consulte en ligne, fait les devoirs, les renvoie au CNED où un enseignant les corrige et reçoit sa copie notée.

Quelles langues ?

Les langues proposées par le CNED :

- En LV1 ou en LV2 : anglais, allemand, arabe, italien, portugais
- Seulement en LV2 (4^{ème} – 3^{ème}) : chinois, hébreu, russe
- Seulement à partir du lycée : grec moderne, japonais, polonais, turc

Quelle reconnaissance scolaire ?

Les compléments d'enseignement en langue vivante correspondent à un « enseignement réservé aux élèves qui souhaitent étudier certaines matières auxquelles ils ne peuvent avoir accès dans leur établissement, cet enseignement étant pris en compte dans le cadre de leur scolarité suivie en présence dans un établissement scolaire. » (CNED)

La langue étudiée dans un cadre scolaire peut être prise en compte pour les examens : le brevet qui exige désormais que le niveau A2 soit atteint (obtention de la moyenne en contrôle continu) et le baccalauréat.

Combien ça coûte ?

Lorsqu'au moment de l'inscription, les élèves ont moins de 16 ans et sont donc tenus à l'obligation scolaire, le cours dispensé en « complément d'enseignement » est gratuit. Il faut que les élèves soient inscrits dans un établissement scolaire et aient l'autorisation du chef d'établissement.

Pour les plus de 16 ans, les frais correspondent au tarif A2, ce qui représente environ 90 €.

Références : <http://www.cned.fr/cataloguedi/Application/Forms/Liens/InformationsTarifs.htm>

Délais à respecter

Inscription avant la fin octobre.

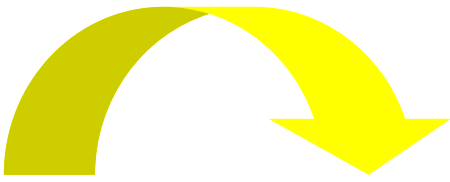
Où se renseigner ?

<http://www.cned.fr/cataloguedi/>

<http://www.cned.fr/scolaire/>

Les circulaires

Circulaire n° 2002-100 du 25 avril 2002 : Organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages



4/ QUELLES LANGUES RARES POUR LE BACCALAUREAT ?

La langue maternelle comme langue vivante

Pour prendre sa langue maternelle comme langue vivante, il faut maintenant faire une demande de dérogation. En effet, « des mesures dérogatoires sont prévues afin de prendre en compte la situation particulière de certains candidats qui - du fait notamment de leur arrivée récente en France (moins de deux années) - n'ont pas bénéficié d'un enseignement de langues vivantes leur permettant de se présenter aux épreuves.

Ces candidats peuvent être autorisés, par le recteur de l'académie dont ils relèvent ou par le directeur du service interacadémique des examens et concours pour les candidats des académies de Paris, Créteil et Versailles, et après consultation du directeur de l'enseignement scolaire, à choisir leur langue maternelle en tant qu'**épreuve obligatoire** de langue vivante 1 ou 2 uniquement.

Cette possibilité exclut pour eux, de choisir, au titre des épreuves facultatives orales, l'une des quatorze langues prévues au paragraphe I.2.

Leur demande de dérogation devra parvenir au recteur concerné avant la fin de la clôture des inscriptions à l'examen, accompagnée d'un avis motivé du chef d'établissement où ils sont scolarisés. » (Note de service n°2003-115 du 17 juillet 2003)

I.1 Quelles langues vivantes étrangères pour l'épreuve obligatoire ?

Langue vivante 1 : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Langue vivante 2 ou 3, étrangère : allemand, anglais, arabe, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien, tahitien.

I.2 Pour infos : les langues vivantes étrangères pour les épreuves facultatives orales

Allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, grec moderne, hébreu, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe, tahitien.

I.3 Quelles langues vivantes pour les épreuves facultatives écrites ?

2 heures d'épreuves de compréhension écrite (15 points) et de traduction (5 points) à partir d'un court texte de 30 lignes.

Albanais, amharique, arménien, bambara, berbère (choisir le chleuh, le kabyle ou le rifain), bulgare, cambodgien, coréen, croate, finnois, haoussa, hindi, hongrois, indonésien-malaysien, laotien, lituanien, macédonien, malgache, norvégien, persan, peul, roumain, serbe, slovaque, slovène, suédois, swahili, tamoul, tchèque, turc, vietnamien.

Où se déroulent les épreuves ?

Les épreuves écrites se déroulent dans l'académie de l'élève ; les épreuves orales peuvent se dérouler dans une autre académie où des jurys sont constitués. Chaque année, un arrêté au premier trimestre fixe les différentes académies où on peut passer l'oral.

Références

Note de service n°2003-115 du 17 juillet 2003 : Épreuves de langues vivantes étrangères ou régionales aux baccalauréats général et technologique



5/ Bibliographie pour valoriser la langue première à l'école primaire

Que faire ?

Pour valoriser la langue de la première scolarisation, des activités ou des pratiques pourraient avoir cours.

Pour l'ensemble de la classe :

- des activités interculturelles (sur les alphabets, la culture orale et écrite, les textes fameux du patrimoine littéraire ...)
Exemples sur le site de la CLIN de Mons-en-Baroeul : <http://demonsaumonde.free.fr/>
- des réflexions sur des points de langue à partir de la démarche pédagogique *Comparons nos langues*, de Nathalie Auger.

Pour l'élève :

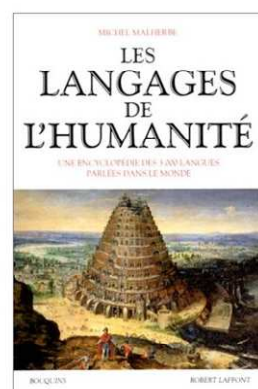
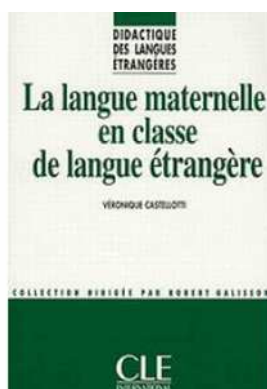
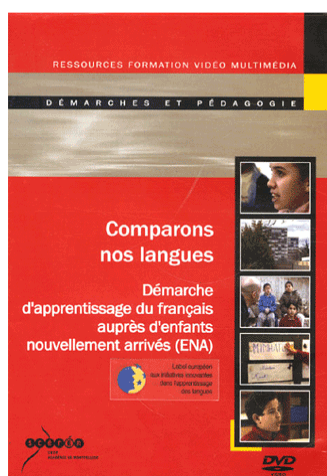
- lecture cursive : tandis que les élèves francophones lisent pendant 15 minutes un livre en lecture cursive (en primaire), l'élève non francophone peut lire dans sa langue d'origine afin de développer ses compétences de lecteur quand il n'est pas encore en mesure de lire des histoires en français. Cela évite qu'il arrête de pratiquer la lecture durant de longs mois. On peut préférer des ouvrages bilingues.
- l'usage du dictionnaire fait partie des compétences à acquérir à l'école, on ne peut que l'encourager pour l'élève non francophone.

Où trouver ces livres ?

Aujourd'hui, un grand nombre de bibliothèques et de médiathèques municipales disposent de livres et CD en langue d'origine ou bilingues.

On peut aussi s'adresser au CASNAV de son académie pour se procurer le DVD de *Comparons nos langues*.

Pour le professeur



⇒ **AUGER Nathalie**, *Comparons nos langues. Démarche d'apprentissage du français auprès d'Enfants Nouvellement Arrivés (ENA)* [DVD vidéo] Montpellier : CRDP Académie de Montpellier, 2005, DVD + 1 livret (31 p.) (19 €)

⇒ **CASTELLOTI Véronique**, *La langue maternelle en classe de langue étrangère*, Paris : CLE internationale, 2001, 124 p. (14,90 €)

⇒ **MALHERBE Michel**, *Les langages de l'humanité, une encyclopédie des 3000 langues parlées dans le monde*, Bouquins, éd. Robert Laffont, 1997, 1734 p. (33 €)

Pour la classe : bibliographie bilingue



⇒ **Les contes bilingues de l'éditeur L'Harmattan**, achetables en ligne (prix autour de 7 €) :

<http://www.editions-harmattan.fr/jeunesse/>

Il existe 216 titres dans une multitude de langues !!!

⇒ **Les imageries bilingues de la collection Fleurus**,

achetables en ligne (11,50 €) : <http://www.editionsfleurus.com>

Voici les versions bilingues avec le français : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, portugais.

⇒ **Les dictionnaires bilingues**

⇒ **Les bandes dessinées en langue étrangère** : Astérix, Tintin et Lucky Luke. Où les trouver ? sur internet (Priceminister...) ou les grandes librairies (Gibert à Paris...).



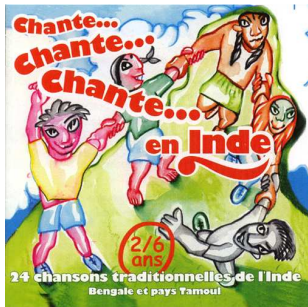
⇒ **Les albums** : Arc-en-Ciel, Spot. A titre d'exemple :

Arc-en-ciel (*tous ne sont pas faciles à trouver !*) (9 €):



- * Ylberi peshku më i bukur i oqeaneve (albanais)
 - * Der Regenbogenfisch (allemand + cassette audio)
 - * The rainbow fish (anglais + cassette audio)
 - * Arc-en-ciel le plus beau poisson des océans (arabe-français)
 - * El pez arco iris (espagnol)
 - * Arc-en-ciel le plus beau poisson des océans (français + K7)
 - * Arcobaleno il pesciolino piu bello di tutti i mari (italien)
 - * Arco-iris o mais lindo peixe dos oceanos (portugais)
 - * De Rägebogefisch (suisse-allemand) ;
 - * Gökkusagi Banligi (turc-allemand)
- Un cd-rom : Arc-en-ciel le plus beau poisson des océans / Eric Viennot

⇒ **Les CD** : il existe beaucoup d'albums avec CD, en médiathèque.



La collection « Voyages et rencontres », comportant « contes, légendes, chansons découvertes, pour » concerne le Maroc, le Mali, le Sénégal, ... Vous pouvez écouter des extraits : <http://www.cantinlevoyageur.com/boutique>

Il s'agit d'une association : vous pouvez adhérer et en même temps bénéficier de tarifs avantageux. Il y a des pages spéciales pour les enseignants. Pour les jeunes, il y a même quelques activités en ligne : <http://www.cantinlevoyageur.com/ENFANTS> (pour reconnaître les instruments de musique des différents pays, pour découvrir des pays et des contes, apprendre quelques mots, écouter la musique ...).



La collection « Chante et découvre » de ABC melody propose de petites chansons sur du lexique pour débutant (l'alphabet, les nombres, les couleurs, ...) et comporte le livret illustré. Dans le CD, il y a même une version instrumentale, pratique pour faire chanter les élèves dans des langues différentes. Les langues sont : français, arabe, japonais, chinois, italien, anglais, allemand et espagnol.

On peut les commander sur le site (16 € par CD) : <http://www.abcmelody.com/fr/products.asp>

⇒ **Activités bilingues sur internet**

Fiche de vocabulaire audio français traduit dans un grand nombre de langues (russe, roumain, grec, arabe, ...). Mais aussi des fiches en LO traduites en français !

<http://www.internetpolyglot.com/french/lessons-fr-en>

Sur le site du Cravie, on trouve des fiches bilingues (calendrier en 24 langues, beaucoup d'albums traduits en turc, imagiers, recettes de cuisine, ...)

http://cravie.site.ac-strasbourg.fr/debut_web.htm

Le Petit Prince est dans toutes les langues, en atteste ce site qui recense des dizaines de premières de couverture de l'ouvrage (qui peuvent donner lieu à des séances motivantes et intéressantes) <http://piccoloprincipe.fragomeni.it/collezione/collezione.php?lang=en&posizione=270&step=180>

